

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/01/2012

Référence
BC/299

Objet de la délibération
Projet de Mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
13/01/2012

Date d'affichage
13/01/2012

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE D'EPERNAY
Le : 25/01/2012

Et

Publication ou notification du : 25/01/2012

L' an 2012 et le 19 Janvier à 17 heures 30 minutes , le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s' est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure sous la présidence de Bernard CHAMPION, Président de la Communauté de Communes.

Présents : MM : ALBAUT Jean-Marc, ANCELIN Pierre, AUTREAU James, BAUDRILLARD James, CHAMPION Bernard, GERLOT Yves, MULLER Patrick

A été nommé secrétaire : M. ALBAUT Jean-Marc

Objet de la délibération : Projet de Mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Monsieur le Président présente au Bureau Communautaire le projet de réalisation d'un canal à grand gabarit entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine et informe des 5 scénarios étudiés et proposés pour permettre le passage de bateaux.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit 650 Tonnes avec des dérogations ponctuelles à 900 Tonnes n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain,

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 Tonnes) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec de plus, un faible impact sur l'environnement.

Ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent sur Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'Arrondissement de Nogent sur Seine et du Sud Ouest Marnais ainsi que leurs emplois.

Fait et délibéré en Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 24/01/2012
Le Président,

